

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 17 avril 2018

<u>Présents :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Sébastien DOSE
	MME Jeannine DOUGOUD
	MME Martine DROUOT
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRLIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	M. Jean-Pierre HUET
	M. Sébastien POINT

N°04 – DA du 17/04/2018

Rapporteur : Monsieur Le Président

**Convention de mise à disposition de Madame Julie HOSDEZ
auprès de la Société Publique Locale d'Aménagement du Bassin de
Pompey**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique et celles de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il est proposé de renouveler la mise à disposition de Madame Julie HOSDEZ, ingénieur principal à la Communauté de communes afin d'assurer le suivi des dossiers d'aménagements de la Société Publique Locale du Bassin de Pompey.

Cette mise à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail prendra effet le 1^{er} avril 2018 pour une durée de deux mois et selon les modalités du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

Un contrat de travail spécifique a été établi entre Madame Julie HOSDEZ et la SPL pour réglementer ses conditions de travail.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180417-04-DE
Date de télétransmission : 23/04/2018
Date de réception préfecture : 23/04/2018

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de Madame Julie HOSDEZ auprès de la SPL du Bassin de Pompey.

AUTORISE le Président à signer la convention et les arrêtés de mise à disposition nécessaires.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC